



Florence DOMINGO-PLANES

Notaire

24, avenue de Sorèze

31250 REVEL

Téléphone : 05 61 83 52 34

Télécopie : 05 61 83 38 31

Mail : domingo-planes@notaires.fr

Etude fermée le lundi

ATTESTATION

Dossier N° : A 2024 03271

VENTE HECTARE / SOUDIEUX-LEFEBVRE

Suivi par : FDP/CM

V/Réf :

Maître Florence DOMINGO-PLANES, notaire soussignée, membre de la Société civile professionnelle dénommée "Florence DOMINGO-PLANES", titulaire d'un office notarial à REVEL (Haute Garonne) 24, avenue de Sorèze, numéro CRPCEN 31082.

ATTESTE :

Qu'aux termes d'un acte reçu par moi, le vingt novembre deux mille vingt-quatre,

La société dénommée "SAS HECTARE", Société par actions simplifiée au capital de QUARANTE MILLIONS EUROS, dont le siège social est à CLAPIERS (34830), rue du Romarin BP 18, Clos des Chanterelles.

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MONTPELLIER et identifiée sous le numéro unique d'identification 351 338 660.

A vendu à :

Monsieur Edouard Alain SOUDIEUX, Cuisinier, demeurant à POMPERTUZAT (31450), 4 Bis route de Deyme.

Né à NANCY (54000), le 06 juin 1979.

Célibataire.

De nationalité française.

Mademoiselle Audrey Nathalie LEFEBVRE, Aide-Soignante, demeurant à POMPERTUZAT (31450), 4 Bis route de Deyme.

Née à CAMBRAI (59400), le 12 juillet 1982.

Célibataire.

De nationalité française.

Ayant conclu ensemble un pacte civil de solidarité, ayant fait l'objet d'une déclaration conjointe au greffe du tribunal d'instance de NANCY, le 18 avril 2014, ainsi qu'il apparaît sur l'exemplaire en possession des comparants, lequel pacte n'a pas été modifié depuis.

La pleine propriété du ou des immeubles ci-après désignés :

1

REVEL (Haute-Garonne)

Un terrain à bâtir situé à REVEL (31250), 6 rue de l'Avoine.
Ledit immeuble cadastré :

Préfixe	Section	N°	Adresse ou lieudit	Contenance
	ZM	455	LOURMETTE NORD	03 a 50 ca
Contenance totale				03 a 50 ca

Ladite vente ayant été conclue moyennant le prix, taxe sur la valeur ajoutée sur la marge comprise de TRENTE-SEPT MILLE NEUF CENTS EUROS (37.900,00 €),

Le montant de la taxe sur la valeur ajoutée sur la marge fourni par le vendeur s'élevant à CINQ MILLE CENT CINQUANTE-CINQ EUROS (5.155,00 €),

Le prix hors taxe sur la valeur ajoutée sur la marge ressort donc à la somme de TRENTE-DEUX MILLE SEPT CENT QUARANTE-CINQ EUROS (32.745,00 €).

Payé comptant et quittancé aux termes dudit acte.

Transfert de propriété au jour de l'acte.

L'entrée en jouissance ayant été fixée au jour de l'acte.

Par la prise de possession réelle, l'immeuble étant libre de toute location et de toute occupation.

En foi de quoi, j'ai délivré la présente attestation établie sur **deux pages**, destinée à valoir et servir ce que de droit.

A REVEL,

Le vingt novembre deux mille vingt-quatre.

Florence DOMINGO-PLANES

